



LE RETRAITÉ DU RHÔNE

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ACTION
Publication mensuelle JANVIER 2024 n°303

ÉDITO

Au tournant de l'année...

Au tournant de l'année, nous repensons au passé proche et espérons dans des perspectives d'avenir. Ainsi nous souhaitons que le peuple ukrainien trouve les moyens militaires et politiques pour en finir avec la guerre d'agression que lui impose la Russie, au mépris du Droit international. « Plus la guerre s'aggrave, plus la paix est difficile, plus elle est urgente » ainsi s'exprime Edgar Morin dans son livre récent « De guerre en guerre ». Cette conclusion s'applique d'abord à l'Ukraine auquel le livre est consacré mais peut s'appliquer aussi au conflit israélo-palestinien. Après la prise d'otages ignoble perpétrée par le Hamas le 7 octobre, ce sont les Gazaouis qui meurent par milliers sous les bombes de Tsahal et vivent l'enfer. A la limite du nettoyage ethnique, le gouvernement Netanyahu et ses sbires d'extrême-droite s'acharnent sur le peuple de Gaza en disant vouloir éradiquer le Hamas. Ainsi, les deux complices d'hier pour torpiller les accords d'Oslo, Netanyahu et le Hamas, se livrent une guerre à mort. Le moment ne serait-il pas venu pour que Palestiniens et Israéliens se débarrassent d'eux et oeuvrent à la Paix ? Utopie ? Peut-être pas si ONU et ONG humanitaires, qui demandent le cessez-le-feu, arrivent à convaincre les Etats-Unis de peser de tout leur poids.

Ainsi nous préparons-nous à voter aux élections européennes. Après les victoires de l'extrême-droite en Italie mais aussi aux Pays-Bas, nous nous battons pour une moindre représentation de cette extrême-droite au Parlement européen. Les difficultés de l'Europe pour aider l'Ukraine, à cause des blocages du Hongrois Orban, plaignent pour limiter l'influence de ce courant politique. Dans le domaine migratoire entre autres, si nous voulons que l'Europe adopte enfin une politique d'ouverture claire, conforme à ses traditions, il ne faut pas de progrès de l'extrême-droite au Parlement européen. Cela est vrai aussi en France où Darmanin s'apprête à faire voter une loi « Immigration » en s'inspirant de la droite qui s'inspire, elle, de l'extrême-droite. Ainsi de l'Environnement. Après une année de canicule jamais vue dans l'histoire mé-

téorologique, suivie d'épisodes dramatiques d'inondations, nous touchons de près les conséquences du dérèglement climatique. Cette situation démontre encore l'urgence d'une politique de transition énergétique. Dans ce sens, le pas de la COP 28 (parler de la limitation des énergies fossiles) est réel mais il reste un pas de... nain ! Par ailleurs le combat pour la bio-diversité est primordial : comment les pouvoirs publics peuvent-ils encore atermoyer sur la réglementation des pesticides ? Dans notre région, dans le couloir de la chimie, nous sommes confrontés à une pollution aux PFAS (que le film Dark waters a bien décrit). Notre UTR soutient le combat des municipalités et des associations contre cette pollution et a proposé à la CFDT Interpro de s'en emparer, ce qui sera fait dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre cette année.

Pendant l'année 2023 nous avons assisté en France à une perte de pouvoir d'achat pour les salariés pour cause d'inflation forte. De même des droits ont continué de régresser : le RSA est conditionné à une activité, les indemnités des chômeurs ont baissé, le ministre de l'économie souhaite pénaliser les seniors après 55 ans (alors qu'ils sont les victimes !). Cependant 2023 est une année positive avec l'accord AGIRC-ARRCO qui permet aux retraités complémentaires de maintenir leur pouvoir d'achat. Elle a démarré par un premier semestre très positif pour l'Inter-syndicale qui a été exemplaire et a permis d'engranger de nombreuses adhésions. Cette force nouvelle du syndicalisme, même s'il n'a pas gagné sur les retraites, est un point d'appui pour 2024.

Pour nous, retraités, l'inflation a pesé fortement. En 2024, nous serons attentifs au pouvoir d'achat comme nous serons attentifs au vote, enfin, d'une loi sur la perte d'autonomie. Et puis n'oublions pas de nous retrouver, nous retraités du Rhône, en Congrès le 11 mars.

Souhaitons-nous, à toutes et tous, la meilleure année possible !

GÉRARD DUBREUIL

LYON 03 PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 09-01-2024

SOMMAIRE	pages
VIE DE L'UTR	
Agenda	2
Participons au congrès	2
Pressailles du train	2
Avant projet de résolution	3-4-5-6-7
Services publics de proximité	8
SOCIÉTÉ	
PISA et les recettes de G.Attal	9
Enfants sans toit	10
Gaza: jusqu'où les destructions ?	10
Loi sur l'immigration : la honte	10
Réglementer les plateformes	11
Tribune libre	11
Le contre-salon des vieux	12
Ecologie aux Semaines sociales	13
LOISIRS ET CULTURE	
Les suffragettes	14
Voyage de l'URR	15
La galette des rois	16
Exposition aux Archives	16

A vos agendas

ULR LYON 2^{ÈME} - 7^{ÈME} ET 3^{ÈME} - 6^{ÈME}

Réunion jeudi 18 janvier 2024 au CHRD 14 avenue Berthelot à partir de 14h30.

ULR DU PLATEAU (ÉLARGIE AUX ADHÉRENTS DU VAL DE SAÔNE EST MAINTENANT RATTACHÉS À NOTRE ULR)

Réunion lundi 15 janvier de 14h30 à 17h. Le lieu vous sera communiqué quelques jours avant la rencontre. Bienvenue à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre.

ULR OUEST LYONNAIS :

Mardi 16 Janvier 2024 de 9h30 à 12h suivi d'un apéritif et d'un repas pris à proximité pour bien démarrer l'année 2024.

Mardi 13 Février 2024 de 9h30 à 12h

Local CFDT de Vaise : 6, Rue du Chapeau Rouge

Participons largement à la préparation du congrès de l'UTR du 11 mars

Les différentes étapes :

- En janvier : examen dans toutes les sections de l'avant-projet de résolution (pages suivantes) ; propositions d'amendements ;

- En février : examen dans toutes les sections du projet de résolution amendé et des amendements retenus pour le débat ; débat sur le rapport d'activité ; formulaires d'inscription ; dépôt des candidatures ;

- Le 11 mars : congrès à Lyon ou Villeurbanne.

Tous les adhérents sont invités à y participer.

Pressailles du train réussies avec la CFDT

Quelques 400 personnes, dont une quarantaine d'élus, ont répondu à l'association des usagers des TER de la Vallée du Rhône à St-Pierre-de-Bœuf (Loire). Plusieurs adhérents de l'ULR CFDT Givors-Condrieu sont membres de cette association, et l'Union régionale CFDT avait apporté son soutien à cette initiative.

À la charnière du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche, c'est la réouverture au trafic voyageurs de la rive droite du Rhône qui a été revendiquée lors d'un défilé festif avec musique et troupe de théâtre, puis lors du rassemblement devant la gare SNCF.

Une demande qui intervient alors qu'est en cours d'élaboration la partie Mobilités du Contrat de plan Etat-Région et que l'assemblée plénière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes débattera de l'ouverture à la concurrence du réseau SNCF et du futur contrat TER.

Le meeting était animé par Eliane Renard et J.-F. Cullafroz-Dalla Riva, tous deux militants de l'ULR Givors-Condrieu. Des militant.e.s CFDT étaient présent.e.s aux côtés de la CGT et de la CGC.

La mobilisation pour la réouverture du trafic ferroviaire de la rive droite se poursuivra lundi 4 décembre à Valence en marge d'un Comité de ligne SNCF Région et région Auvergne Rhône-Alpes, puis sans doute les 14 ou 15 décembre à Lyon lors de l'assemblée plénière de la région Aura qui abordera les sujets de l'ouverture à la concurrence et du contrat de plan Etat-Région.

ELIANE RENARD

JEAN-FRANÇOIS CULLAFROZ



Editeur : UTR 69 CFDT - Bourse du Travail - 205, rue de Créqui - 69003 LYON

n° CPPAP : 1113 S 06881

Abonnement annuel : 13,75 €

Directeur de publication : Gérard DUBREUIL

Maquette et mise en page : Sandra FRAPPIER

n° ISSN : 1250-4823

Rédacteur en chef : Roland CHABERT

Impression : L'Atelier du Print

Envoi : Chantal GUIBERT et Bernadette TRICOU

Les textes publiés dans la rubrique Tribune Libre n'engagent que leurs auteurs et peuvent susciter des débats bienvenus parmi nos lecteurs.

CONGRES UTR

AVANT PROJET DE RESOLUTION

1 LE CONTEXTE DE NOTRE ACTION

1.1 LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Après la pandémie du COVID qui a brutalisé le monde entier, l'agression de la Russie contre l'Ukraine a provoqué un séisme dans les relations politiques et économiques mondiales.

La mondialisation économique est ainsi questionnée à nouveau, les rapports de force mondiaux ont fait apparaître ce qu'on appelle le Sud Global, se démarquant du monde occidental.

Le récent conflit israélo-palestinien a encore affaibli le multilatéralisme, les principales superpuissances (et surtout une) prenant le pas sur l'action des nations à travers l'ONU et ses agences.

L'UTR 69 soutient les actions de paix, de justice et de solidarité entre les peuples. Elle soutient la Confédération dans son action internationale.

1.2 LE CONTEXTE EUROPEEN

La montée de l'extrême-droite (populiste, nationaliste) en Europe est un phénomène inquiétant pour la démocratie et la construction européenne.

Cela ne peut qu'affaiblir la gouvernance européenne qui rencontre déjà des difficultés à construire des politiques européennes (politique étrangère, politique d'asile et d'immigration, politique de développement durable). L'UTR 69 s'engage à combattre la montée de l'extrême-droite en Europe (élections prochaines).

L'exemple de la politique à l'égard des migrants est caractéristique de cette incapacité européenne. L'UTR 69 soutient l'accueil fraternel des migrants et des réfugiés, elle soutient le droit d'asile. Elle demande avec la CES l'élaboration d'une réelle politique migratoire européenne.

Avec la CES et la FERPA, l'UTR 69 se prononce pour un approfondissement de l'Europe sociale et de l'harmonisation fiscale.

1.3 LE CONTEXTE NATIONAL

Depuis 2017, les divers gouvernements macronistes ont souvent été la cible des oppositions de la CFDT sur leur politique sociale et économique : mesures favorisant les détenteurs de capitaux (ISF, flat tax), les entreprises (ordonnances travail entre autres), remise en cause de droits sociaux (RSA, allocs logement, allocs chômage etc...) et concernant les retraités une politique de baisse de notre pouvoir d'achat et la non-réalisation d'une loi contre la perte d'autonomie.

Par ailleurs ces gouvernements et le Président Macron lui-même n'ont pas pratiqué le dialogue social nécessaire à une avancée des droits des travailleurs. Ainsi nous n'avons pas été entendus sur la réforme des retraites, alors que les manifs massives et l'opinion soutenaient l'Intersyndicale.

L'UTR appelle ses adhérents et les retraités à rester fermes dans la défense de leur pouvoir d'achat et du vote d'une loi Grand Age avec l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Nous réaffirmons la nécessité de la solidarité intergénérationnelle, à la base de notre système par répartition. En tant que retraités, nous avons besoin de services publics de qualité (en particulier pour les services publics hospitaliers mais aussi pour l'énergie et la mobilité).

L'UTR participe à l'initiative de la Confédération de soutenir les 90 propositions du Pacte de Pouvoir de Vivre, à la lutte contre la pauvreté, contre les discriminations, pour la transition écologique.

1.4 LE CONTEXTE ECOLOGIQUE

La gravité du réchauffement climatique est telle qu'il devient extrêmement urgent d'y réagir. Les retraités CFDT s'engagent à intégrer la dimension écologique dans leurs revendications et les aspects de leur vie, habitat, transports, consommation, santé) sans pénaliser les plus pauvres.

Le respect de la biodiversité est fondamental dans cette démarche écologique.

1.5 LE CONTEXTE SYNDICAL

Le combat syndical contre la réforme gouvernementale des retraites, injuste et inefficace, a été mené brillamment par une intersyndicale unie. Même battue, l'intersyndicale a renforcé l'ensemble du mouvement syndical et chacune de ses composantes. C'est une victoire pour la démocratie et les luttes à venir.

L'UTR 69 s'engage à rechercher l'unité avec les autres syndicats de retraités pour faire aboutir les revendications :
- dans toute action compatible avec nos revendications
- dans le cadre d'une démarche de dialogue avec chacun des autres syndicats.

1.6 ÊTRE RETRAITÉ ET SYNDICALISTE : prenons toute notre place dans la CFDT et sur les territoires.

En tant que retraités, notre action porte principalement sur la défense et l'amélioration des conditions de vie des retraités et des personnes âgées. Mais nous soutiendrons nos camarades salariés dans leur lutte pour le pouvoir d'achat, les conditions et la durée du travail, les droits des

chômeurs, la formation.

Nos structures doivent orienter l'action vers la proximité. Pour ce faire les ULR, en lien avec le Conseil et le bureau de l'UTR, proposent des actions dans les institutions de proximité de leur secteur géographique (en particulier les CCAS). Nous agissons pour que nos revendications de nature sanitaire ou sociétale soient portées en intergénérationnel sur les territoires (au sein du CDMCA par exemple), et dans les secteurs professionnels par la participation de représentants des SSR dans les UFR, dans les conseils syndicaux de salariés.

Pour ce faire, nous serons actifs dans la nouvelle structuration interprofessionnelle.

Nous poursuivrons notre investissement dans le Bureau, le Conseil et les commissions de l'URR.

Nous participerons à la vie de l'UCR en répondant à ses mobilisations et en la nourrissant de nos propositions.

2. ACTION REVENDICATIVE

L'UTR CFDT se positionne comme un interlocuteur des pouvoirs publics. Son rôle est de défendre les intérêts matériels et moraux des retraités et des personnes âgées et donc d'exiger la prise en compte de leurs revendications légitimes et de leurs droits. A cette fin, l'UTR reconstituera une Commission d'Action Revendicative, lieu d'échanges des pratiques revendicatives et de propositions au Conseil UTR.

2.1 POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

2.1.1 L'UTR défendra le pouvoir d'achat des retraités en agissant sur le maintien du pouvoir d'achat en niveau par le respect de la loi sur l'indexation du coût de la vie.

A plus long terme l'UTR revendique avec l'UCR l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires.

Concernant les basses pensions, l'UTR s'appuiera sur le dernier accord AGIRC ARRCO qui a créé un groupe de travail chargé de faire émerger une modalité de solidarité des hautes pensions envers les basses pensions.

2.1.2 L'UTR mettra en place d'un observatoire, groupe de travail chargé du suivi de l'évolution du pouvoir d'achat des pensions.

2.1.3 Afin de lutter contre le non-recours aux droits, qui pénalise entre autres les retraités les plus pauvres, elle impulsera, avec l'URR et l'UTI, des campagnes d'information sur l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) et sur l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé. Elle agira avec l'UCR pour obtenir une revalorisation substantielle des pensions à hauteur du Smic pour une carrière complète.

2.2 ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

2.2.1 L'UTR maintient sa position de fermeté sur les dépassements d'honoraires et cherchera des actions appropriées pour s'y opposer.

2.2.2 Elle sera vigilante sur l'application de la loi Touraine sur la santé et notamment sur son volet tiers payant pour les consultations médicales, en demandant sa généralisation.

Elle dénoncera le refus de certains professionnels de santé d'accepter les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire. Elle veillera au respect de l'application du 100% santé.

2.2.3 En attendant l'obtention d'une complémentaire santé obligatoire pour les retraités (revendiquée par la Confédération CFDT) elle continuera à faire connaître à ses adhérents la possibilité d'adhésion à la MGEN dans un contrat collectif négocié par la CFDT pour les retraités.

2.2.4 Elle participera aux actions syndicales locales et nationales visant à combattre la dégradation progressive du système de santé et à reconnaître le droit à l'accès aux soins et à obtenir les moyens pour l'exercer (dont la répartition équilibrée des structures et des professionnels de santé sur le territoire). L'accès aux urgences doit être géré dans le respect des personnes âgées (temps d'attente).

2.2.5 Elle continuera à se positionner comme une instance représentative des usagers, notamment auprès de l'ARS (agence régionale de Santé).

2.2.6 L'UTR poursuivra la tenue de débats sur les questions touchant à la fin de vie et au principe de mourir dans la dignité. Elle revendiquera le respect des différents choix de vie, sans en imposer aucun, pour permettre à ceux qui l'ont réfléchi et décidé de partir selon leur volonté. Elle incitera ses adhérents à réfléchir à la désignation d'une personne de confiance et à la rédaction de directives anticipées.

2.2.7 En lien avec les syndicats professionnels, l'UTR devra se donner les moyens de soutenir et de défendre ses retraités atteints de maladies professionnelles dues à leurs anciennes activités. Elle sensibilisera ses adhérents à ce problème.

2.3 PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

2.3.1 Avec toutes les instances CFDT, dont l'URR et l'UCR, elle continuera à revendiquer le 2ème volet de la loi ASV. Elle sera particulièrement vigilante sur la qualité de vie et la bienveillance des résidents, qui découlent principalement du nombre de personnel, de leur qualification et de

leur formation. Elle sera également attentive au reste à charge pour les résidents ou leur famille, ainsi qu'au soutien à apporter aux aidants, actifs ou non.

2.3.2 L'UTR poursuit son travail au sein d'un groupe de militants pour que soient mis en place et que vivent, conformément à la loi de 2002 et au décret d'avril 2022, les Conseils de vie sociale dans les EHPAD, dans les résidences autonomie, et même dans les associations d'aide à domicile.

2.3.3 Elle défendra le principe d'une solidarité intergénérationnelle pour le financement des mesures et exigera la contribution de tous et sur tous les revenus.

Le financement nécessaire est de 10 Milliards €.

2.3.4 Elle participera à toutes les actions menées sur le plan national et local pour faire reconnaître les besoins des personnes concernées et obtenir des réponses adaptées.

2.3.5 L'UTR revendique une offre de lits plus importante en EHPAD, associée à des moyens adaptés.

2.4 MAINTIEN A DOMICILE

2.4.1 L'UTR mettra tout en œuvre pour dégager des pistes d'action innovantes, par un travail commun avec les ULR et SSR, sur le maintien à domicile des personnes âgées et, chaque fois que cela sera possible, avec les autres organisations syndicales de retraités et les associations qui œuvrent pour elles.

2.4.2 Elle contribuera à promouvoir des structures permettant une meilleure coordination de tous ceux qui interviennent, notamment à domicile, auprès des personnes âgées.

2.4.3 Dans le secteur des services à la personne, il est nécessaire de créer de nouveaux emplois, de mieux former les personnels, de revaloriser et réglementer la profession, ce qui rendrait ces emplois plus attractifs.

2.5 LOGEMENT

2.5.1 L'UTR redynamisera le groupe de travail "Habitat", en lien avec les ULR et SSR, pour porter les revendications des personnes concernées auprès des municipalités, bailleurs sociaux..., pour faciliter le maintien à domicile pour ceux qui le souhaitent, en particulier par l'adaptation du logement et par la rénovation.

2.5.1.1 L'UTR soutiendra une politique de limitation des loyers, car les hausses successives sont souvent sans rapport avec la réalité des locataires et contribuent à une

paupérisation de la population.

2.5.2 L'UTR revendique une augmentation du nombre d'établissements (résidences autonomie et EHPAD) publics ou associatifs habilités à l'aide sociale.

2.5.3 Lors de la construction -ou la rénovation- d'ensembles de logements, l'UTR, en coordination avec les ULR concernées, sera attentive à ce que l'habitat partagé et intergénérationnel y soit pensé et mis en œuvre.

2.6 ACCES DE TOUS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

2.6.1 Leur disparition dans les zones rurales va accentuer la désertification alors qu'il faudrait au contraire rééquiper les territoires et stopper l'urbanisation à outrance.

2.6.2 Par l'intermédiaire des ULR, la CFDT sera présente pour revendiquer et améliorer le maintien de tels services en tenant compte de personnes qui n'ont pas accès au numérique : bureaux de poste, transports en commun ou à la demande, antennes Sécurité Sociale, Centres des Impôts, Recettes des Finances, guichets SNCF.

En réponse aux difficultés d'accès au numérique (illettrisme) l'UTR soutiendra l'implantation des Maisons France Service.

2.6.3 Un groupe de travail sera créé sur la question des déplacements dans la Métropole comme dans les autres territoires rhodaniens.

2.7 GROUPES DE TRAVAIL RETRAITES

2.7.1 L'UTR, par le développement des compétences des militants sur les questions liées à la retraite, a un double objectif.

2.7.2 Favoriser la compréhension des enjeux de la réforme des retraites, s'interroger collectivement sur les orientations de ce projet de réforme et faire éventuellement remonter le résultats de ces analyses au niveau de la Confédération.

2.7.3 Constituer un réseau de militants et contribuer à leur formation sur les systèmes de retraite pour leur donner la méthode et les outils nécessaires à l'information et à l'accompagnement des adhérents futurs retraités.

3. DÉVELOPPER NOTRE SYNDICAT

3.1 Le transfert des adhérents nouveaux Retraités, des syndicats professionnels vers l'UTR, représente plus de 80% de notre développement : le reste étant des adhésions directe (en ligne ou papier).

3.2 Par ailleurs dans les Syndicats professionnels une grande partie des adhérents ne poursuivent pas chez les Retraités CFDT pour deux raisons principales : manque d'information et in fine manque d'intérêt de continuer à adhérer au moment du passage à la retraite.

3.3 A partir de ce constat la Commission Développement au cours de la mandature 2023-2027 doit pouvoir à nouveau fonctionner en se réunissant régulièrement.

Pour cela l'UTR et la commission développement devront rencontrer ou contacter tous les syndicats CFDT de leur territoire pour :

- Mettre en place un système de transfert afin de conserver au sein de l'organisation le maximum de celles et ceux qui partent à la retraite. Cela passe par la communication par les syndicats de listes d'adhérents proches de la retraite afin que l'UTR, via la Commission Développement, puisse les contacter et les informer.

3.4 La commission Développement travaillera avec les ULR et les SSR pour organiser des contacts avec les « nouveaux » adhérents.

3.5 La commission Développement travaillera avec d'autres commissions UTR dont la commission Formation pour la mise en place d'outils et de moyens dans le cadre des plans de formation des structures CFDT (UCR-URR-UTR- URI-UTI).

En particulier, la Formation « Bientôt en retraite » doit être privilégiée.

3.6 La complémentaire santé MGEN étant un outil pour favoriser l'adhésion et/ou fidéliser l'adhérent, la commission Développement informera les ULR/SSR et les syndicats de salariés sur cette mutuelle et ses évolutions.

4 PERMETTRE RENCONTRE CONVIVIALE ET ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

L'accès à la culture est un facteur d'ouverture, d'épanouissement et d'émancipation personnels et collectifs important dans la vie en société.

4.1 L'UTR du Rhône, comme de nombreuses UTR, a une Commission Loisirs et Culture pour permettre à ses adhérents l'accès, la découverte et le partage d'activités culturelles et de loisirs que leur vie professionnelle n'a pas permis de pratiquer par manque de temps, charges financières ou carence d'information.

4.2 Le but de la commission sera de continuer, comme elle le fait depuis de nombreuses années, à informer, organiser des visites de lieux intéressants à découvrir (notamment visites d'entreprises en lien avec les syndicalistes),

ou des débats, tous les mois (sauf l'été) et un spectacle comme elle le propose une fois par an.

4.3 Ces activités visent à développer la convivialité entre adhérents mais aussi, par l'ouverture aux non adhérents, à faire connaître la CFDT retraités.

4.4 Le voyage annuel proposé au mois de septembre dans une structure de tourisme social dans une ambiance sympathique, permet la découverte (à moindre coût) d'une région de France et une rencontre avec des retraités CFDT du secteur.

4.5 Un ou plusieurs membres de la Commission continueront à participer à la commission Loisirs de l'URR et à la sortie annuelle.

5. MÉMOIRE DE LA CFDT

5.1 L'UTR continuera à soutenir le travail du groupe "Histoire - mémoire - archives", afin d'enrichir notre réflexion et notre action quotidienne.

6 INFORMER LES ADHERENTS

6.1. L'information régulière des adhérents doit rester une priorité de l'UTR. C'est la base de leur participation à la vie, à la réflexion et à l'action de la CFDT. Elle repose principalement sur le bulletin d'information Le Retraité du Rhône et sur le site internet que la commission Information est chargée de faire vivre de façon complémentaire.

6.2. Le Retraité du Rhône continuera à apporter au rythme d'une dizaine de numéros annuels :

- des informations sur les positions et les initiatives de l'UTR, les débats en cours et les enjeux ;
- des informations relatives aux débats, aux initiatives des différentes structures de la CFDT ou de l'UCR ;
- des informations complétant la presse syndicale nationale reçue par chaque adhérent (Fil Bleu, CFDT Magazine) ;
- des informations émanant des sections et des adhérents ;
- des propositions d'activités, principalement celles issues de la commission Loisirs et culture ;
- des réflexions sur les thèmes de société, sur la vie internationale.

6.3. Le Retraité du Rhône est un lieu d'information mais aussi d'échange : les adhérents sont invités à exprimer leur point de vue dans le respect des règles de fonctionnement de l'UTR (tribunes, courrier des lecteurs, ...).

6.4. Le Retraité du Rhône doit aussi être une aide à la syndicalisation et pourra être proposé gratuitement pour in-

citer à adhérer.

6.5. La diffusion par mail du Retraité du Rhône sera privilégiée mais chaque adhérent pourra recevoir la version papier s'il le souhaite.

6.6. Des informations complémentaires ou urgentes seront diffusées aux adhérents par mail. Il appartient à chaque ULR ou SSR de s'organiser pour faire passer dans la mesure du possible ces informations aux adhérents qui n'ont pas de connexion internet.

6.7. Le site internet sera régulièrement mis à jour. Une réflexion sera engagée pour qu'il réponde au mieux aux besoins des adhérents.

6.8. Des outils (argumentaires, dossiers, tracts...) seront proposés pour armer les adhérents dans leurs initiatives locales et les aider à populariser les positions de l'UTR auprès des décideurs locaux, des partenaires associatifs...

6.9. L'UTR engagera une réflexion sur l'utilisation des nouveaux vecteurs de communication dans le cadre de sa politique d'information et de formation.

7 FORMATION

7.1. Pour l'UTR du Rhône, la formation de ses militantes et militants est un enjeu essentiel. L'UTR doit accompagner tout un chacun dans son parcours personnel et également aider à la prise d'un mandat ainsi qu'à son exercice.

7.2. Pour cela, l'UTR établit chaque année son plan de formation en s'appuyant tant sur les ressources de l'UCR que de l'URR. La formation aux systèmes de retraite et leur évolution, la connaissance des structures d'aide, d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées, les formations venant en appui de notre action revendicative (en direction des mandatés, des groupes de travail, des commissions) ou portant sur les moyens de communiquer sont des axes à développer ou conforter.

7.3. Chaque année, l'UTR réunira les nouveaux adhérents pour connaître leurs attentes, leur permettre de découvrir le fonctionnement du syndicat, ses structures et les commissions de travail.

7.4. Afin de pérenniser son action, d'optimiser son fonctionnement, l'UTR formera en permanence ses responsables ainsi que ceux des sections ou ULR. Une formation en interne, (en tutorat ou en groupes) sera proposée aux responsables d'ULR ou de SSR sur l'utilisation du logiciel GASEL.

7.5. Une commission formation sera constituée. Elle sera

composée d'un responsable, d'un chargé de la logistique et de correspondants issus des ULR et SSR. Le responsable de la commission, chargé du suivi et du développement des formations en externe et en interne fait partie du Bureau de l'UTR.

7.6. En complément des journées d'études proposées par l'URR, l'UTR organisera une journée d'étude sur un thème lié à l'actualité ou un sujet de fond, une à deux fois par an.

7.7. L'UTR incitera ses adhérents à partager leurs compétences en s'engageant dans les structures CFDT ou comme représentants de la CFDT retraités dans d'autres structures. Par ailleurs le renouvellement dans les différentes structures et commissions est un impératif pour notre efficacité d'action et d'organisation. L'UTR fera en sorte de favoriser et accompagner la prise d'engagement de ses adhérents.

8 GESTION DES ADHÉRENTS ET DES COTISATIONS

8.1 L'équipe de gestion administrative des adhérents, sous la responsabilité du trésorier continuera à prendre en charge l'enregistrement et le recouvrement des cotisations, la gestion des fichiers et des abonnements (Retraité du Rhône, Retraité militant), la communication des fichiers (ULR, SSR, commission Développement). L'UTR continuera à inciter ses adhérents à utiliser le PAC (prélevement automatique des cotisations).

9 DEVELOPPER DES SYNERGIES POUR PLUS D'EFFICACITE

9.1 Depuis la mise en place en 2015 des accès de consultation Gasel pour les responsables des ULR et SSR, ceux-ci seront davantage impliqués dans le suivi de leurs adhérents en lien avec l'équipe de gestion et la commission Développement, permettant ainsi une synergie entre les militants et les structures.

9.2 Il sera organisé au moins une fois par an une rencontre des ULR et SSR pour confronter leurs réalités : méthodes, problèmes, propositions...

10 PARTENARIATS

10.1 Au sein de la CFDT, nous poursuivrons le travail avec Santé Sociaux et Interco afin de mener des actions communes, avec pour objectif l'amélioration du bien-être des personnes âgées.

10.2 L'UTR travaillera également avec les associations d'aide aux personnes en situation de handicap.

Les services publics de proximité : le point de vue de la CFDT

Jocelyne Cabanal, secrétaire confédérale CFDT, est intervenue lors de la journée d'étude de l'URR, le 23 novembre dernier. Son intervention a été précédée de celle de Jean-Marc Guilhot, du CESER AuRA et suivie de celle de Jean-Pierre Laurenson du Pacte du Pouvoir de vivre.

Voici un résumé des deux premières interventions, suivi des questions de la salle, en fin de matinée et à la suite des ateliers de l'après-midi.

L'intervention de JM Guilhot insiste sur la nécessité de parler de service au public et pas seulement de service public. Comment adapter le service à rendre dans une perspective durable ? Le repère tout au long de ce travail est l'intérêt général.

Les services au public peuvent reposer sur l'initiative privée, sous le contrôle du service public. Cinq leviers sont à utiliser :

- Information, visibilité de l'offre ;
- Dynamique ascendante du développement (expression des usagers, expérimentation) ;
- Mobilisation anticipée des services, transversalité ;
- Panachage des accès numérique et physique ;
- Dynamique de management territorial.

J. CABANAL ET LES ATTENTES DE LA CFDT

Le plus important est de faire émerger les besoins sociaux et d'y répondre. Un service public doit répondre à des principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, de continuité du service, d'adaptabilité, de responsabilité. Et pour atteindre cet objectif, nul n'a le monopole du service public. Pour la CFDT, les services publics doivent être les garants d'un projet de société, d'une certaine forme de démocratie, il doit servir d'amortisseur social. La mutualisation des énergies doit assurer la tranquillité de chacun.

LES CONDITIONS DE LA CFDT

- Évaluer les services publics (quelle place pour les usagers, pour les professionnels ?) ;
- Valoriser les services publics : la gratuité n'est pas un coût ;
- Savoir à quel niveau un service public est bien rendu ;
- S'agit-il de décentraliser ou de déconcentrer ?
- Sortir du dogme budgétaire. Quel est le fléchage des contributions ? Le financement des services publics est difficile car on ne pose pas la question du consentement à l'impôt. Sans contribution supplémentaire, on n'y arrivera pas.

LA SITUATION EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

40% du territoire est marqué par un isolement par rapport à l'accès à un panier prédéfini de services publics. Dans l'Ain, par exemple, les accès aux opérateurs correspondent aux zones où les revenus sont les plus hauts ; Il n'y a pas de synergie entre opérateurs, qu'ils soient publics ou rendant un service au public. Seule La Poste reste l'opérateur le plus présent, sur tout le département.

La mutualisation des SP est-elle une réponse aux inégalités de territoire ? On constate la montée des inégalités terri-

toriales. Mutualiser c'est partager les informations entre opérateurs, ce qui réduit la multiplicité des démarches et induit un autre fonctionnement. Cette mutualisation doit être évaluée par les usagers.

LES QUESTIONS ET DÉBATS

1. Service public : qui le rend ? Désengagement de l'Etat et rôle de la société civile.

En termes de qualité et d'efficacité du service rendu, la fonction publique n'est pas forcément la meilleure. Il faut faire confiance à l'intelligence des territoires ; les associations peuvent mieux connaître les besoins. L'articulation entre les différents types d'intervenants se fait alors dans le cadre d'un cahier des charges. Il faut adapter la politique fiscale, nuancer selon les publics, former les agents, avoir l'ambition d'un SP universel, être dans le préventif plutôt que le curatif. Valoriser toute action qui démontre qu'aider les personnes en difficulté réduit, in fine, les coûts pour la société.

2. Quelle présence pour les maisons France services (MFS) ?

Cela dépend bien souvent de la volonté du maire. Face au manque d'informations, les gens continuent à privilégier le Centre social du quartier. Ce manque de communication accroît encore les inégalités de territoire. En AuRA, on constate un déficit des services publics à destination des plus jeunes et des plus âgés (problème de mobilité). Dans les territoires ruraux, des bus passent et complètent efficacement le dispositif.

3. SP et transition écologique

Les MFS peuvent être un élément fondamental pour la transition écologique. Il faut former toutes les catégories de personnel mais la question n'est pas prioritaire pour l'État, qui se dédouane en subventionnant des associations comme Soliah, L'Anah, l'ADEME, etc., sans moyens humains adaptés.

4. Le service public de proximité de Santé

L'enquête réalisée par l'URR montre la difficulté de trouver un spécialiste, notamment dans les territoires ruraux. Il serait nécessaire de dresser une carte sanitaire des territoires. Les solutions actuelles (maison de santé, maison médicale de proximité) ont pour objectif d'attirer les jeunes médecins, mais sans garantie de pérennité (il y a toujours plus confortable ailleurs...).

ANNIE FEYFANT

PISA et les recettes réchauffées du ministre de l'Éducation

Comme tous les trois ans depuis 2000, les évaluations PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) organisées par l'OCDE affolent les cadres de l'éducation. Et comme pour chaque « crise », le gouvernement imagine une réponse susceptible d'apaiser les angoisses de ses électeurs... jusqu'aux prochaines évaluations.



C'EST QUOI PISA ?

En 2022, PISA a évalué les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines : culture mathématique, culture scientifique, compréhension de l'écrit. Ces évaluations sont complétées par une enquête sur la vie de l'élève.

Assez fortement décriées dans les premières années, elles sont devenues un baromètre, hélas négatif, de la « réussite scolaire » des élèves français et un moyen pour les ministres de l'Éducation de droite de parler de classes de niveau, de redoublement et de fondamentaux et, pour les ministres de gauche (si, si, ça a existé), de parler pédagogie, différenciation, équité (ou égalité des chances), réussite éducative.

En France, les contenus d'enseignement offrent le paradoxe suivant : le système éducatif vise l'acquisition de nombreuses connaissances et compétences (bien plus que dans les années 1950-1970), en insistant sur les savoir-faire et les savoir-être (idée pas forcément retenue par les ministres de droite) mais les évaluations PISA montrent que les élèves français ne savent pas utiliser leurs savoirs (quand ils en ont un peu) dans des situations du quotidien.

C'est ce paradoxe qui a été mis en avant par les chercheurs en éducation dès la première évaluation. Sans faire allusion aux choux et aux carottes, l'idée était qu'on n'apprenait pas les mêmes contenus et surtout de la même façon en Corée, en Finlande ou en Belgique.

Plus important semble-t-il, ces évaluations montrent l'iniquité croissante du système éducatif français. Un bon niveau, notamment en maths et en sciences, est fortement corrélé à l'appartenance à un milieu socio-économique favorisé et inversement.

UN TICKET CHOC POUR LES SAVOIRS, VRAIMENT ?

Parmi les trois axes proposés à partir des constats de l'OCDE, Gabriel Attal envisage le possible redoublement à l'école élémentaire, arguant qu'il peut être bénéfique dans un certain contexte d'apprentissage, que cela laisse plus de temps à l'enfant pour assimiler les connaissances et que la recherche l'aurait d'ailleurs démontré.

En 2014 (ministère de Najat Vallaud-Belkacem), une note de la Direction des études porte le titre « Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves » ? Avec un bémol, le redoublement reste l'apanage des enfants issus de catégories défavorisées (établissement du réseau Éclair, à l'époque). Basée sur les résultats PISA 2012, la note conclut « Selon cette étude, outre qu'il ne permet pas de lutter contre l'échec scolaire, le redoublement accentue les inégalités du système ».

Par parenthèse, contrairement à l'affirmation de G. Attal « la » recherche scientifique ne montre pas que le redoublement peut être efficace, les chercheurs en éducation n'étant pas un groupe homogène, unanime et convergent, loin s'en faut. Passons à l'autre proposition qui a retenu l'attention des médias : les groupes de niveau au Collège. Attention, il ne s'agit pas de classe de niveau mais bien de « groupes de niveaux flexibles ». Dans le premier cas, on retomberait dans les mêmes travers que pour le redoublement : on enfoncerait les plus défavorisés.

La mise en place du Collège unique en 1977, qui visait à un égal accès aux savoirs, a engendré un serpent de mer qu'aucun ministre n'a su combattre : l'hétérogénéité des élèves. De nombreux travaux suggèrent une différenciation pédagogique (ce que suggère vaguement l'idée de faire des groupes). Et pourtant... depuis 1992 l'école primaire est organisée en cycles, jusqu'à la sixième, permettant à chaque élève d'avancer à son rythme, sur trois ans au lieu d'un. On doute que les élèves aient profité d'un tel dispositif, faute de moyens et de bonnes modalités d'organisation (sauf dans les écoles des réseaux d'éducation prioritaire ?).

Enfin, on doute de la flexibilité des futurs groupes constitués (l'emploi du temps est déjà un casse-tête pour faire des groupes de langue) et une véritable pédagogie différenciée est associée à des groupes de besoins, et non de niveaux, adaptables en permanence, avec des supports différents, des consignes différentes, une entraide entre élèves (bons et moins bons) et une forte implication de l'enseignant.

Trop difficile à mettre en place pour une politique éducative à court terme, sans doute.

ANNIE FEYFANT

Enfants sans toit

Alors que la ville de Lyon vient d'accueillir 2 millions de touristes pour la Fête des Lumières, plusieurs centaines d'enfants sont encore condamnés à dormir dehors !

L'hiver dernier, le Président de la République et le ministre délégué au logement s'étaient engagés à ce qu'aucun enfant ne dorme à la rue. Cette promesse n'a pas été tenue et dès la rentrée scolaire, les compteurs ont explosé partout en France. Malgré l'alerte du secteur associatif, des maires des grandes villes et de parlementaires de tous bords, le gouvernement refuse encore de créer les 10 000 places d'hébergement nécessaires pour parer à l'urgence.

Il est urgent de faire la lumière sur ces situations dramatiques : ces enfants sont abandonnés par l'Etat.

A ce jour (7 décembre), le collectif « Jamais Sans Toit » recense 331 enfants sans solution d'hébergement officiel dans la métropole, dont 36 ont moins de 3 ans. C'est 30% de plus que l'an dernier à la même date. Certes, les plus « chanceux » d'entre eux peuvent compter sur la mobilisation de la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants et personnel périscolaire) et la solidarité des riverains et commerçants. Ainsi, un tiers des enfants sans toit de Lyon trouvent refuge chaque nuit dans dix établissements scolaires, dans lesquels ils peuvent dormir au

chaud, en toute sécurité... en attendant que les pouvoirs publics leur trouvent une solution d'hébergement pérenne, comme la loi les y oblige.

CHRISTIANE STEPHAN

Source : *Jamais sans toit* – <https://facebook.com/jamais-sanstoit69/>



Ecole Mazenod sur la place Guichard

Gaza : jusqu'où les destructions ?

Le conflit entre Israël et le Hamas bouleverse beaucoup d'entre nous et nous pose de multiples questions. Nous avons choisi de reproduire une lettre envoyée au journal La Croix et publiée le 6 décembre... et nous n'avons appris qu'ensuite que l'auteur était lui-même un ancien militant CFDT !

Israël, peuple persécuté, dispersé mais jamais abattu, fier et courageux, qui a cheminé jadis avec Dieu et qui s'en souvient, je sais que tu as juré de n'être plus jamais victime de la fureur des autres. Que tu défendrais toujours vaillamment ton pays reconquis.

Hélas, le 7 octobre tu avais la tête ailleurs et l'horreur est entrée à l'aube sur ta terre, celle que le monde t'avait accordée pour ta sécurité en compensation de l'atrocité de la Shoah. Et maintenant tu te venges, tu te venges sur un peuple que tu opprimes depuis soixante-quinze ans et

qui souffre sous tes bombes et les privations que tu lui infliges. Le monde t'observe et ne sait qui est victime...

Que feras-tu quand tu auras « désHamassé » ce territoire que tu as colonisé, contrôlé et aujourd'hui mis en ruines ? Accepteras-tu une autorité internationale pour le redresser et le gérer ou ne feras-tu confiance qu'en toi-même ? Qui prendra en charge les besoins les plus immédiats en eau, énergie, nourriture, santé et logement ? L'ONU sans doute, que tu as méprisée et même érabouillée...

La loi sur l'immigration portée par G Darmanin : le projet de la honte

Nous avons pu suivre les péripéties de la loi Immigration portée par G Darmanin, détricotée par le Sénat, rafistolée par la commission des lois puis discutée âprement par les députés... et finalement (ou provisoirement) écartée le 11 décembre. La CFDT auparavant avait pris position et demandé d'aller interpellier les députés.

Suite à l'adoption du projet de loi Immigration par le Sénat, la CFDT a décidé d'interpeller les députés pour les alerter sur la gravité de ce texte. Plusieurs points sont extrêmement problématiques, dont la suppression de l'Aide médicale d'État (AME) et la suppression de l'article 3 pré-

voyant la régularisation des travailleurs sans papiers.

Pour la CFDT, c'est le projet de la honte. La copie doit être revue.

Texte tiré de la newsletter CFDT du 7 décembre

Aux journées annuelles de l'économie (JECO 2023) on s'est demandé comment « Réglementer les plateformes numériques ».

Un débat où les intervenants, multiples, vont du politique (Ministre délégué chargé du Numérique) en visio, aux spécialistes (Professeur de sciences économiques, Président Autorité de la Concurrence, Secrétaire général Google France) en présentiel.

Les technologies numériques, et les plateformes qui les ont développées, bouleversent les entreprises traditionnelles (taxis, hébergement touristique, grande distribution...).

Ces abus de positions dominantes dans la concurrence existent, comment les traiter ? Au niveau européen, l'introduction d'une régulation économique conforme aux lois de la concurrence comme limites ne risque-t-elle pas d'être dépassée par les rapides évolutions technologiques comme l'Intelligence Artificielle ? Et l'innovation ?

La démocratie est questionnée...Un modèle « open access » opposé à un modèle de « technologies de propriétaires », pourrait-il structurer les débats et engager de la régulation ?

L'actuelle initiative européenne est-elle suffisante : avec le D.M.A. (Digital Market Act), pour mieux encadrer et réguler l'économie numérique, éviter le passage obligé par les

plateformes des GAFAM pour bénéficier d'internet et le D.S.A.(Digital Service ACT) visant à lutter contre les contenus et produits illégaux en ligne (haine, produits illicites et ou contrefaits, désinformation, 26 pratiques interdites dans les marchés) ?

Est-ce David contre Goliath ? Quel travail avec l'autorité de la concurrence ? Aujourd'hui, avec les prémisses de l'I.A, les algorithmes ne devraient-ils pas être « open-source » ? Quand on liste les pratiques, quelles sont les ruptures et les gains de productivité, les chaînes de valeur, les coûts, les levées de fonds... ? Quid de l'usage des données accessibles des réseaux sociaux rachetés par Elon Musk ? Qui peut avoir accès aux données ? Quels sont les outils de blocage? Comment identifier les biais, les corriger ? Faut-il un consensus avec les Américains voire avec le G7 ?

Vaste programme-avenir et à venir ...

VIVIANE BARON

*Voir le site www.touteconomie.org
Bibliothèque virtuelle Conférences 2023*

Tribune libre

Pas de ponction des livrets d'épargne pour l'armement

Le livret A et le livret Développement durable et solidaire (LDDS) vont servir à financer des entreprises d'armement.

De nombreux Françaises et Français possèdent ce type de livret pour placer leurs économies afin qu'elles soient utilisées principalement pour financer des logements sociaux, des projets solidaires ou des projets de la transition écologique.

Dans la soirée du mardi 7 novembre, suite à l'utilisation du 49.3, dans le volet « dépenses » du projet de loi de finances 2024, un amendement a été déposé et adopté pour autoriser l'utilisation des fonds collectés sur le Livret A et les Livrets de développement durable et solidaire (LDDS) afin de financer les entreprises de défense et d'armements.

Cet amendement glissé in extremis par le Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées a donc encore été adopté grâce au 49.3 et va permettre de « flécher » cette épargne vers les PMI – PME de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) comptant 4000 entreprises, dont la moitié est très importante pour les armées.

Selon les données du Ministère de l'Economie et des Finances en 2020, plus de 300 milliards d'euros sont déposés sur les livrets A et les Livrets de développement durable.

Ces sommes considérables doivent continuer à être utilisées pour soutenir le développement social et environnemental et non des industries qui sont tout le contraire du social et de la vie.

MAURICE BALMET – NOVEMBRE 2023.

Le CNAV a organisé le premier Contre-salon des vieilles et des vieux

LE CNAV

Le Conseil National auto-proclamé de la Vieillesse est bien sûr un clin d'œil à la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse). Ce mouvement créé en 2021 est un mouvement citoyen, horizontal, qui veut donner aux vieux toute leur place dans la société pour qu'ils y vivent mieux.

En luttant contre les stéréotypes, en utilisant le droit pour défendre les personnes âgées, en coordonnant et diffusant les initiatives qui existent dans les domaines de l'habitat, de la mobilité, de la fin de vie, du droit, de la culture...

Après deux années de rencontres et de travaux collectifs menés au Théâtre du soleil à Paris (Ariane Mnouchkine prête son théâtre les jours de relâche), le CNAV a décidé d'organiser au mois de novembre, un contre-salon des vieilles et des vieux. Inédit parce que hors secteur marchand. Pendant 3 jours, un public plutôt féminin, aux âges variés, en fauteuil roulant ou pas, s'est retrouvé à Paris pour partager des expériences, s'informer et agir. 2000 personnes venues de toute la France mais aussi du Québec, de Belgique, d'Ecosse, réunies autour du mot d'ordre : « Rien pour les vieux sans les vieux ».

LE CONTRE-SALON

Avant ou après les ateliers et les tables-rondes, les visiteurs ont pu s'attarder devant les 30 stands présents. En commençant bien évidemment par celui de l'UTR92 ! Beaucoup de réalisations portaient sur l'habitat partagé (coopératives, Chamarel, béguinages...), sur la fin de vie (Choisir, plate-forme VIP). Sur la cause des vieux, des précaires, sur le handicap et les minorités sexuelles (Old up, Greypride...). Une occasion de découvrir des projets alternatifs et de s'enrichir de l'expérience de leurs créateurs (lorsque nous rédigeons nos directives anticipées, il est important de maintenir l'hydratation jusqu'à la fin de la vie...)

Sous la halle des Blancs-manteaux on pouvait aussi rire devant les photos insolites de l'exposition, participer à la fabrication d'un livret sur l'amour à 100 ans, manger sur le pouce, discuter avec les uns et les autres au fil des rencontres, vibrer aux amours de la Femme coquelicot de Noëlle Châtelet ou à l'interview du chorégraphe Angelin Preljocaj.

Et pour satisfaire le côté people de chacun, il suffisait d'assister à l'une des tables-rondes auxquelles participaient Marie de Hennezel, Michelle Perrot, Laure Adler, Annie Ernaux...

QUEL AVENIR POUR LE CNAV ?

La réussite du Salon et sa diffusion médiatique (Ouest-France, Libération, le Monde, France-Inter) montrent qu'il y a une attente. Mais le CNAV est, de par ses origines, un

mouvement parisien formé de militants qui ont gardé de leur jeunesse la volonté de rester jusqu'au bout les acteurs de leur vie.

Il s'est déjà décentralisé en créant des antennes régionales mais pour se développer, il faut que l'ensemble de la société rejoigne sa bataille culturelle et il faut que celle-ci s'inscrive dans le politique afin que les politiques publiques soient co-construites avec les intéressés.

Mouvement, parti, lobby ? Comment faire du Mouvement un Collectif ? Des pistes ont été lancées. Rejoindre un parti, non. Il n'est plus question non plus de participer à un Conseil national consultatif de la vieillesse, semblable à celui qui existe pour les handicapés : les gouvernants actuels ne sont prêts qu'à accorder des strapontins.

Plutôt :

- Continuer à constituer un savoir collectif sur ce qu'on est (et surtout ce qu'on n'est pas). Garder son indépendance, s'appuyer sur « l'auto-proclamé » du sigle, c'est à dire recueillir la parole des 65 ans et plus. Prendre son temps. Traduire les expériences en documents à diffuser largement.
- S'allier avec de petites associations qui se reconnaissent dans la Charte ou avec lesquelles il y a des points communs. Toujours dans un échange d'écoute bienveillante
- Abattre la forteresse « des vieux » et travailler avec des associations de jeunes, de précaires...
- Travailler sur des thèmes ou des projets communs (fin de vie, habitat, Ehpad). Avec la CFDT par exemple ?
- Faire l'inventaire des rigidités qui limitent le droit des vieux (droits des malades, prêt bancaire, location de voiture...). Devenir un lieu de ressources ;
- Intégrer les instances communales pour faire changer le regard des politiques ;
- Agir comme citoyen contre les inégalités et les discriminations ;
- Organiser des actions coup de poing ?
- Se faire lanceur d'alerte (contre l'Ehpad de 320 places à St-Amand-les-Eaux).

La réflexion collective se poursuivra l'an prochain à Bordeaux pour un nouveau Contre-salon.

Vous pouvez consulter le site : cnav-demain pour connaître le CNAV, sa Charte, le programme du Salon et le déroulé des interventions

Vous pouvez contacter le groupe régional à : prouvoyeurfrancoise42@gmail.com

THÉRÈSE BUNEL

Ecologie : préparons-nous à un changement radical



Tel est le thème de la Rencontre des Semaines sociales qui s'est tenue les 24, 25 et 26 novembre à Lyon (UCLY), rencontre dont le CCFD-Terre solidaire était partie prenante.

Durant ces trois jours, les « Semaines sociales » ont proposé aux participants des conférences, des débats, des tables rondes et des témoignages pour nourrir la réflexion sur la nécessaire conversion écologique.

Vingt associations et mouvements lyonnais d'inspiration chrétienne se sont retrouvés à l'occasion de cet événement et ont signé un texte commun appelant à agir dès maintenant pour des changements profonds, au niveau individuel, collectif et politique : une première, à renouveler et poursuivre sans attendre.

Face à l'urgence planétaire de la crise écologique et à l'impuissance, voire l'inaction, des pouvoirs publics à répondre à la gravité de la crise climatique, nous pouvons ressentir de la peur ou de la colère, de la culpabilité ou de la résignation...

- Certains militants écologiques activistes, dans une forme de désespérance ou d'éco-anxiété, posent des actes « radicaux ». Il nous faut bien reconnaître que leurs actions de désobéissance civile ont plus de poids, et surtout de visibilité, que nos pétitions et les longues déclarations de personnalités compétentes et reconnues, publiées dans la presse : ces actions font la une des médias et sont relayées largement sur les réseaux sociaux.

Tout en rejetant fermement toute forme de violence, nous entendons aussi la colère et l'énergie des jeunes et moins jeunes qui, après 30 ans de luttes climatiques et 5 ans de marches géantes pour le climat, choisissent de bifurquer et d'agir autrement et qui sont « fustigés comme radicalisés » (Pape François dans Laudato Deum]

- D'autres se réfugient dans l'indifférence, voire le scepticisme.

Entre ces deux attitudes, beaucoup essaient de « faire au mieux » en fonction de leur compréhension de la situation.

Comment pouvons-nous nous accorder sur les transformations nécessaires, et surtout sur leurs modalités de mise en œuvre ? A quel type de radicalité sommes-nous appelés ?

Si la gravité du dérèglement climatique nécessite une réponse radicale, les moyens doivent être adaptés à cette réponse et rester dans le cadre de la non-violence.

Le cri d'un militant actif au sein d'Alternatiba et les témoignages d'acteurs engagés concrètement nous ont incités à passer de la parole aux actes, en nous engageant individuellement et collectivement dans ce combat radical pour une transition écologique juste et socialement acceptable.

Un Livret de l'engagement était proposé aux participants pour les inciter à répondre à l'appel du pape François (dans son encyclique Laudato si) à une conversion écologique.

Pour prolonger cet engagement, les organisations parties prenantes demandent :

- aux responsables économiques, particulièrement les plus émetteurs et les plus grands producteurs de gaz à effet de serre (GES), de ne pas entraver la sortie des énergies fossiles mais de la favoriser par leurs choix d'énergies renouvelables, de sobriété et d'efficacité énergétique ;

- aux responsables nationaux, européens et internationaux, de tout faire pour que la négociation climatique, et particulièrement la COP28, aboutisse à des décisions « efficaces, contraignantes et facilement contrôlables ».

Dans ce cadre, elles demandent aux pays historiquement responsables du réchauffement climatique de respecter les engagements qu'ils ont pris de contribuer au « fonds pertes et dommages » en faveur des pays du Sud.

DOMINIQUE RODIER

Un film à (re)voir

Les suffragettes

Drame historique de Sarah Gavron (2015) Durée :1h47. Avec Carey Mulligan, Meryl Streep, Helena Bonham Carter, Ben Whishaw et Adam Michael Dodd.

Londres, 1912 : des femmes de toutes conditions décident de se battre pour obtenir le droit de vote. Employées dans une blanchisserie, elles travaillent dans des conditions pénibles et doivent faire face au harcèlement de leur patron qui, au-delà de mal les payer, fait subir des violences sexuelles aux plus jeunes d'entre elles, nouvelles recrues de 14 ans. Si elles refusent de se soumettre, il brandit la sanction : « Je vais te mettre dehors ».

Ces femmes n'ont pas le choix et subissent de la maltraitance physique et morale dans leur milieu professionnel (une femme fait plus d'heures qu'un homme et son salaire est inférieur) et des pressions dans leur foyer de la part de leur mari. Maud Watts est arrêtée lorsque, en sortant de son travail, son chemin croise celui d'une suffragette qui passe dans une grande rue de Londres avec une poussette remplie de pierres qu'elle jette dans les vitrines des magasins pour faire entendre sa revendication : « Droit de vote pour les femmes ».

Après avoir été emprisonnée plusieurs fois, Maud n'a d'autre but que de défendre les droits des femmes et d'obtenir par n'importe quel moyen (au départ pacifique et ensuite par la violence) leur droit de vote.

Son mari occupe un poste dans cette blanchisserie et admet avec une certaine réticence que sa femme puisse combattre pour cette cause... jusqu'à ce qu'il subisse la pression de ses collègues masculins et de son patron qui lui demandent de tenir sa femme. Devant la pression et les qu'en-dira-t-on dans son quartier, il décide de mettre sa femme à la porte parce qu'elle lui fait honte et conteste son autorité.

A maintes reprises, elle se présente à son domicile et essaye de voir son fils. Son mari refuse de la laisser entrer. Heureusement, hébergée par l'organisation de suffragettes dirigée par Emmeline Pankhu (Meryl Streep), Maud peut compter sur ses membres actifs.

Les réactions du gouvernement, de plus en plus brutales, les obligent à entrer dans la clandestinité pour une lutte de plus en plus radicale.

UN COMBAT TOUJOURS D'ACTUALITÉ

A l'occasion de la semaine de l'égalité, une projection du film a été organisée le lundi 20 novembre, en partenariat avec le cinéma Pathé Carré de soie et la ville de Vaulx en Velin. La maire Hélène Geoffroy a rappelé que le combat reste long et difficile pour atteindre l'objectif d'égalité et a mis en avant le travail réalisé tout au long de l'année par la ville et ses partenaires. Le tableau que dresse ce film, fait de violences, de mépris de la société, de maltraitance morale et physique, ne peut que nous inciter à poursuivre la lutte pour obtenir l'égalité femmes - hommes et la li-



bération des femmes dans les pays qui n'ont cessé de les opprimer par obscurantisme.

Dans ce combat pour l'égalité, elles sont prêtes à tout risquer : la perte de leur travail, de leur maison, leurs enfants, et même leur vie. La révolte, de nos jours, se situe dans des pays comme l'Afghanistan où les talibans officialisent le retour de la Charia. Le jeudi 24 novembre, veille de la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, une quinzaine de femmes ont manifesté pour défendre leurs droits, devant une mosquée du centre-ville de la capitale afghane. Par peur des représailles, elles portaient des lunettes de soleil noires pour la plupart, avaient la tête couverte d'un voile et un masque chirurgical. Des talibans patrouillaient dans des voitures portant le logo des services de renseignement et d'autres déambulaient, armés, dans la rue devant le petit groupe de femmes.

« Nous nous battons pour nos droits jusqu'au bout, et nous ne capitulerons pas », pouvait-on lire en dari sur l'une des pancartes brandies par un participante.

UNE PAGE D'HISTOIRE

Marie Anne Hubertine Auclert (1848 – 1914) journaliste et écrivaine, fonde en 1876 le premier groupe suffragiste français : la société le Droit des femmes. Parmi ses revendications, on trouve celle d'une égalité politique entre les hommes et les femmes. Interventions publiques, tribunes dans les journaux, manifestations, pétitions, tentatives d'inscription sur les listes électorales donnent une audience à ce combat et font d'Hubertine Auclert une figure publique importante de l'époque. Son action est décriée mais elle fait figure de pionnière pour les féministes à venir.

HENRI BELLUT

Une semaine au bord de la Méditerranée

Du 7 au 13 octobre, ce sont 27 adhérents de l'UTR qui sont allés découvrir les beautés du golfe de St Tropez ou des environs. Refaisons le voyage avec eux.

Arrivés de nuit au VVF, c'est le lendemain que nous admirons le beau décor qui va être le nôtre durant notre séjour à Sainte Maxime. Une demi-journée libre permet à chacun de découvrir « la mer aux reflets changeants », la plage de sable fin, les collines onduleuses tapissées du vert clair des pins parasol.

Après le repas, nous prenons la direction de Cannes. Nous traversons le superbe massif de l'Esterel : des rochers rouges, déchiquetés, tombant dans la mer d'azur, parsemés d'une végétation méditerranéenne très riche, un régal pour les yeux. La ville de Cannes se refait une beauté, aussi les travaux nous empêchent-ils d'apprécier pleinement les avenues bordées de magnifiques hôtels et la promenade bien connue de la Croisette. Nous sommes allés prendre la photo des marches du Palais du festival recouvertes d'un tapis noir.

Le lendemain matin, le petit train touristique de Sainte Maxime nous attend devant le VVF et emprunte un bel itinéraire longeant la côte pour rejoindre le centre-ville. Parcourant les rues, nous profitons des commentaires et découvrons cette agréable station balnéaire. Le temps libre nous permet de profiter de l'ambiance de la ville. Retour en petit train ; la brume s'étant levée nous admirons les belles vues sur le bourg et le port de saint Tropez.

L'après-midi nous partons pour Fréjus, connu pour ses vestiges romains (arènes, aqueducs) et son passé médiéval (remparts, cathédrale). Plus récents, deux mémoriaux nous rappellent le débarquement d'août 1944 sur la côte varoise et la terrible catastrophe du barrage de Malpasset en 1959.

Notre excursion « journée complète » nous conduit dans l'arrière-pays à la découverte des gorges du Verdon et à la visite de Moustiers Sainte-Marie. Notre trajet emprunte l'unique route qui traverse le camp militaire de Canjuers. Avec ses 35 000 hectares dont 14 de bâti, c'est le plus grand champ de tir d'Europe. Après une pause au pittoresque village de Comps, nous montons à travers un paysage de roches calcaires couvert de pins, chênes-lièges, chênes truffiers et arbustes odorants. Le canyon duquel coule le Verdon de couleur verte, fait la renommée de ce site. La retenue d'eau forme le beau lac de Sainte Croix. Après le repas pris en terrasse, nous nous rendons au village de Moustiers Sainte-Marie, surplombé de deux pitons rocheux entre lesquels est suspendue une étoile brillante ; la rivière coupe le bourg en deux parties. Nous admirons les vieilles demeures avec leurs étals laissant une large part aux faïences renommées.

Le lendemain, traversée du golfe de Saint-Tropez en bateau-navette reliant Ste-Maxime à St-Tropez dont le port, avec ses maisons aux volets colorés, reconstruites à l'identique après le bombardement de 1944, a beaucoup

de charme. La ville avec ses coquettes demeures provençales, ses petits squares reposants, ses belles boutiques rendent la visite bien plaisante. Une photo de groupe s'impose devant l'ancienne gendarmerie. Retour en bateau au VVF.

Le repas terminé, départ pour Port-Grimaud que nous découvrons en coche d'eau. L'assèchement des marécages dans les années 1960 a permis de construire une cité entourée de canaux. Au retour, petit arrêt à la cave viticole où le vin rosé est à l'honneur.

Pour notre dernière matinée d'excursion nous partons au pied du village de Roquebrune-sur-Argens, et traversons des oliveraies jusqu'au moulin à huile très moderne du clos Saint-Martin. Après des explications sur l'extraction de l'huile à partir des olives, nous sommes conviés à la dégustation et au passage en boutique.

L'après-midi nous visitons l'abbaye cistercienne du Thoronet. Remarquable de pureté pour que rien ne vienne détourner le moine de la prière, l'architecture de ce lieu est pensée en fonction d'innombrables symboles bibliques pour relier constamment à Dieu. L'église est connue pour son acoustique exceptionnelle qui n'a pas encore dévoilé son secret.

Les excursions et les décors féériques ne sont qu'un élément du voyage. Ce qui fait toute sa saveur c'est l'ambiance qui se vit dans le groupe : la rencontre, l'accueil, l'amitié, le partage, l'écoute, la solidarité. Chacun ressent cet esprit, l'apprécie et attend avec impatience de se retrouver pour l'après-midi photos, mais aussi de connaître le lieu et les dates du prochain voyage en 2024.

CHRISTIANNE VESSOT



LÉGENDE PHOTO :
DES RHÔDANIENS PLEINS D'ÉNERGIE PHOTO C PETIOT

*A tous ses adhérents, à leurs proches également, l'UTR présente ses vœux les plus chaleureux.
Que 2024 apporte à chacun la santé, la joie des échanges et de la découverte, tout en éclairant notre avenir !*

Tous invités à partager la galette des rois !

Vendredi 19 janvier 2024

aura lieu le traditionnel après-midi convivial pour déguster ensemble la galette des rois
au Palais du Travail Place Lazare Goujon à Villeurbanne
(derrière la mairie en passant par l'Avenue Henri Barbusse)
accès par le métro ligne A (arrêt Gratte-Ciel) ou la ligne de bus C 26 (même arrêt)
(la salle de l'UTI n'était pas disponible)



A cette occasion, le Secrétaire général de l'UTR vous présentera ses vœux, et vous serez informés des projets de la commission loisirs et culture, en particulier concernant le prochain voyage annuel. Ce sera l'occasion aussi de converser dans la bonne humeur autour d'un buffet sur tous les sujets d'actualité.
Soyons nombreuses et nombreux !

JACQUES GUILMET

Accueillir, soigner, guérir :

huit siècles d'histoire hospitalière dans le Rhône et à Lyon

Tel est le thème d'une visite guidée que la commission Loisirs et culture vous propose

**Le 13 février 2024 aux Archives départementales et métropolitaines
34 rue général Mouton-Duvernet 69003 LYON**

A partir de documents inédits et d'objets insolites, les Archives Départementales consacrent une exposition à la santé et à l'institution hospitalière du Moyen Age à nos jours.

L'hôpital d'aujourd'hui, véritable plateau technique médical, est un centre de soins qui reçoit tout type de malades. Cela n'a pas toujours été sa mission première.

L'hôpital est d'abord un lieu d'accueil où on loge, nourrit, reconforte et soulage. Il reçoit pauvres pèlerins et voyageurs, mais aussi les femmes enceintes. A ses débuts, les soins médicaux y sont très peu pratiqués. Puis, au fil des découvertes et améliorations, l'hôpital évolue vers un lieu dédié aux soins et à la guérison.

C'est cette histoire que l'exposition se propose de retracer sur huit siècles en mettant en regard l'évolution de l'architecture hospitalière, le personnel, cheville ouvrière de l'institution, et la prise en charge des secourus et des malades. Elle s'interroge également sur les temps de crise qui ont jalonné l'hôpital et lui ont permis de relever des défis majeurs au cours des siècles.

Cette exposition est gratuite et dure une heure, avec inscription obligatoire.

Nous avons retenu 2 créneaux : l'un de 14 h30 à 15h30, l'autre de 16h à 17h

Envoyez votre inscription avec le bulletin ci-dessous à

**Marie-Thérèse MERCIER 52 C rue des Collonges 69230 STGENIS LAVAL
Téléphone (si nécessaire) 04 78 56 63 14 ou 06 79 91 51 10**

VISITE GUIDEE ARCHIVES DEPARTEMENTALES ET METROPOLITAINES

NOM Prénom
ADRESSE..... Téléphone.....
m'inscris pour la visite du 13 Février : O de 14h30 à 15h30 O de 16h à 17 h
(Rayer la mention inutile)